

LAGUNTZA

Société à responsabilité limitée au capital de 1.358.040 euros

Siège social : BAYONNE (64100) – 7, rue Tombeloli

810 340 141 RCS BAYONNE

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

AU 31 DECEMBRE 2024

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le gérant

Signé par :

Pierre ULASTE

E28907DF9F584C0...

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>SARL LAGUNTZA</u>					Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>7 RUE TOMBELOLI 64100 BAYONNE</u>																				
SIRET <table><tr><td>8</td><td>1</td><td>0</td><td>3</td><td>4</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>9</td></tr></table>					8	1	0	3	4	0	1	4	1	0	0	0	2	9		
8	1	0	3	4	0	1	4	1	0	0	0	2	9							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>															
					Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>															
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028	33 620	030	14 428	19 192													
	Immobilisations financières * (1)		040	1 452 596	042		1 452 596													
	Total I (5)		044	1 486 216	048	14 428	1 471 788													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	22 448	070		22 448													
		Autres * (3)	072	1 121 786	074		1 121 786													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	35 576	086		35 576													
	Charges constatées d'avance *		092	171	094		171													
	Total II		096	1 179 980	098		1 179 980													
	Total général (I + II)		110	2 666 196	112	14 428	2 651 768													
PASSIF					Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1 358 040													
	Écarts de réévaluation		124																	
	Réserve légale		126				56 315													
	Réserves réglementées *		130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131				848 375													
	Report à nouveau		134																	
	Résultat de l'exercice		136				67 506													
	Subventions d'investissement		137																	
	Provisions réglementées		140																	
	Total I		142				2 330 236													
Provisions pour risques et charges		Total II	154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				165 849													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				6 834													
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	5 864			11 949													
	Comptes courants d'associés		173				136 900													
	Autres dettes		175																	
	Produits constatés d'avance		174																	
Total III		176				321 532														
Total général (I + II + III)		180				2 651 768														
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	63 380												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	46 911												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	100 000												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

AGE Experts-comptables janvier 2025

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI, joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire article 802 *seques*
A bis du Code général des impôts

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : SARL LAGUNTZA		Néant ☐ *			
I		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	190 632	634	190 636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	15 634 662	664	15 634 666
TOTAL		680	15 824 682	684	15 824 686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres immobilisations incorporelles	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	5		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	32 609			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis				
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter				
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984	32 609			
Déficits de l'exercice	960	7 193			
Total des déficits restant à reporter	970	39 802			
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	7 391		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	12 455		
N° du centre de gestion agréé		388			
Montant de la TVA collectée		374	33 243		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	4 834		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

LAGUNTZA

Société à responsabilité limitée au capital de 1.358.040 euros

Siège social : BAYONNE (64100) – 7, rue Tombeloli

810 340 141 RCS BAYONNE

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE LE 30 JUIN 2025**

L'assemblée générale, sur proposition du gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 67.506 euros, de la manière suivante :

- 3.376 euros sur le compte « Réserve légale »,
- le solde soit 64.130 euros sur le compte « Autres réserves »

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le gérant

Signé par :

Pierre ULASTÈ

E28907DF9F584C0...